

Vérification et / ou validation des déclarations émises par les entreprises : FCBA se lance dans une nouvelle activité avec la marque « Par FCBA »

Objectif : apporter une caution tierce partie et crédibiliser les objectifs économiques, techniques, sociétaux et environnementaux... déclarés



L'Institut technologique FCBA lance la marque « Par FCBA » visant à vérifier et / ou valider les déclarations émises par les entreprises dans des domaines très variés comme la RSE, l'environnement (éco-conception, teneur en biosourcé, réemploi, recyclabilité, ...), la traçabilité, l'origine, etc.

Objectif : faire confirmer la cohérence, la véracité et l'exactitude de ces déclarations par un organisme impartial, compétent et reconnu, FCBA, qui apportera une véritable caution auprès des acteurs et des marchés et qui pourra ainsi crédibiliser les objectifs économiques, techniques, sociétaux ou environnementaux déclarés.

RSE, environnement, traçabilité, origine... : des objectifs et engagements louables, à condition qu'ils soient vérifiés ou validés par tierce-partie

Afficher son engagement en faveur du développement durable, valoriser sa politique RSE et les objectifs associés, mettre l'accent sur des informations tracées... est de plus en plus courant pour les entreprises. Mais pour leurs parties intéressées (clients, partenaires...), il n'est pas toujours évident de s'assurer que ces engagements et objectifs sont réalisables, réalisés et exacts. Il est donc essentiel pour ces entreprises de prouver que leurs déclarations ne sont pas discutables.

C'est dans cet esprit que FCBA se lance dans une nouvelle activité dédiée à la vérification et la validation, associée à la marque « Par FCBA ».

Une nouvelle activité de vérification / validation pour FCBA

Depuis toujours, l'Institut technologique FCBA est reconnu, sur le plan national et international, pour son expertise, sa rigueur et son impartialité. Au travers de ses activités de certification, il maîtrise tous les processus d'évaluation de la conformité, selon les exigences des normes internationales d'accréditation.

Aujourd'hui, en plus de cette activité de certification de produits, services, processus et personnes, FCBA en lance une nouvelle dédiée à la vérification et à la validation des engagements d'entreprise, en conformité avec les exigences de la norme internationale ISO 17029 (référentiel d'accréditation des organismes de vérification / validation paru fin 2019).

Vérifier ou valider « Par FCBA » : quelle différence ?

- La vérification confirme la véracité d'une déclaration (ex : une entreprise affirme avoir remplacé 80% de ses emballages par des matériaux recyclés par rapport à l'année précédente) : FCBA va pouvoir vérifier ces informations sur la base des résultats déjà atteints.
- La validation confirme la plausibilité d'une déclaration (ex : une entreprise affirme qu'elle remplacera progressivement ses emballages actuels par des emballages fabriqués à partir de matériaux recyclés au cours des 5 prochaines années) : FCBA va alors s'assurer de la faisabilité de l'objectif et mettre en place les contrôles nécessaires pour s'assurer qu'il est respecté.

A l'issue des contrôles, FCBA délivre un avis sur la déclaration émise par l'entreprise.

Cautionner avec une Marque engageante

Un contrat de licence de la marque « Par FCBA » est accordé aux entreprises pour un délai limité, renouvelable à condition qu'un nouveau processus de vérification ou de validation soit mené. Elle est :

- Délivrée pour une durée d'un an maximum pour le processus de vérification (licence optionnelle) ;
- Délivrée pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans pour le processus de validation.

Les entreprises pourront ainsi communiquer auprès de leurs clients, partenaires, clients finaux... en utilisant le logo, sur lequel figure :

- Un QR Code, qui permettra à tous de visualiser rapidement l'avis émis par FCBA ;
- Le programme pour lequel la Marque a été délivrée : engagement RSE, éco-conception, teneur en biosourcé, recyclabilité, ...



Pour en savoir plus, cliquer [ici](#)

À propos de l'Institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement)

Créé en 1952, le centre technique industriel, FCBA a pour missions de promouvoir le progrès technique et contribuer à améliorer le rendement et la garantie de la qualité dans l'industrie.

Son champ d'action couvre l'ensemble des filières forêt-bois et ameublement : sylviculture, pâte à papier, exploitation forestière, scierie, charpente, menuiserie, structure, panneaux dérivés du bois, ameublement, emballages et produits divers...

Il travaille également avec divers fournisseurs de ces secteurs.

Ses activités se regroupent autour de trois grands axes :

- Mettre son savoir-faire et ses compétences à la disposition des entreprises : transfert technologique, consultance, assistance technique, essais, formation, information ;
- Accompagner les professions pour qu'elles occupent une place de leader sur les marchés nationaux, européens et internationaux : normalisation, certification, qualité, technologies de pointe ;
- Acquérir, centraliser, gérer et diffuser l'information scientifique et technique : recherche et développement, veille économique, réglementaire, technologique, documentation

www.fcba.fr